

GUIDE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

ÉPREUVES TERMINALES DU BACCALAUREAT

Baccalauréat Général et Technologique – Session 2026

Ouverture du service d'inscription	Du Mercredi 15 octobre 2025 au Lundi 10 novembre 2025 Aucune inscription ne pourra être prise en considération après le 19 novembre, date de fermeture du service d'inscription.
Conditions d'inscription	Ma situation correspond au statut suivant : - Soit inscrit au CNED libre - Soit individuel <i>Mon inscription au CNED ne vaut pas l'inscription à l'examen.</i>
Le compte Cyclades Je suis candidat de terminale : Je me connecte sur mon compte Cyclades	Je me connecte au portail d'inscription CYCLADES : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat J'utilise les identifiants de connexion obtenus en classe de première pour me connecter à mon compte Cyclades. Les comptes créés l'an dernier, pour les élèves de première comme pour les élèves de terminale redoublants, restent valides. Ne pas recréer un compte Cyclades si j'ai déjà été inscrit l'an dernier. En cas d'oubli de mon mot de passe, je clique sur "mot de passe oublié" un lien sera envoyé sur mon adresse mail. En cas d'oubli de mon identifiant (mon adresse mail renseignée), veuillez contacter le service des examens ou votre établissement. Je conserve précieusement mon identifiant (mon adresse mail renseignée) et mon mot de passe Cyclades. Mon compte Cyclades me permet de récupérer : - La confirmation d'inscription - Les convocations - Le relevé de notes - La notification d'aménagement le cas échéant

Je m'inscris aux examens	Je vérifie les informations de ma candidature avec ma fiche de préinscription avant de valider mon inscription. Je clique sur le menu « Mes inscriptions » Je sélectionne : « Ajouter une nouvelle candidature » « Examen », « Baccalauréat Général et Technologique » et le pays d'inscription « Sénégal-Guinée-Mauritanie »
	Je clique sur « Je démarre mon inscription ». Je fais mon inscription à partir de la fiche de préinscription préalablement remplie. ▪ Identification : « Nom d'usage » : ne rien inscrire « Code postal » : saisir 99999
Aménagement	Les aménagements accordés en première (sauf ceux dus à une limitation temporaire d'activité) sont automatiquement reconduits en terminale, ainsi que ceux accordés au titre de la session précédente en cas de redoublement. Il n'y a donc pas de nouveau dossier à faire, sauf en cas de demande de changement ou de nouvel aménagement. Si je suis en situation de handicap, je peux bénéficier d'un aménagement d'épreuve. Je dois dès à présent en faire la demande, via le formulaire de demande d'aménagement disponible auprès du service des examens. Je transmets ensuite la demande au médecin référent, pour une première validation, puis au service des examens pour transmission à l'académie de rattachement. La date limite des demandes d'aménagement est fixée au <u>20 Novembre 2024.</u> Après validation de ma demande, je reçois une notification d'aménagement sur mon espace Cyclades. La notification d'aménagement doit être présentée le jour des épreuves.

Modalités passation des épreuves pour les candidats individuels	Depuis la session 2022, les candidats individuels ont le choix entre 2 modalités de passation des évaluations ponctuelles au titre du contrôle continu : 1- Soit une évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal : Les évaluations de fin de première (histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) ou mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique, enseignements optionnels le cas échéant) portent sur le programme de première et les évaluations de fin de terminale portent sur le programme de terminale. 2- Soit une seule évaluation à la fin du cycle terminal : Dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal (histoire- géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) ou mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique, enseignements optionnels le cas échéant) et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première. Important : je dois formuler impérativement mon choix entre ces deux modalités de passation des épreuves au moment de mon inscription à l'examen. Ce choix est définitif et m'engage.
Les épreuves de spécialités	<u>Je suis en terminale, voie générale :</u> Je vérifie les 2 enseignements de spécialité que j'ai choisis parmi : - Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques - Sciences Économiques et sociales - Humanités, Littérature et Philosophie - Langues, Littératures et Cultures Étrangères - Mathématiques - Physique-Chimie - Sciences de la Vie et de la Terre - Numérique et Sciences Informatiques <u>Je suis en terminale STMG :</u> Le choix est imposé par la réglementation. - Droit et Economie - Management, sciences de gestion et numérique Je choisis l'enseignement spécifique entre : ⇒ Gestion et finance

Les épreuves facultatives	Je renseigne les enseignements optionnels, si nécessaire. Liste des choix possibles : - LVC : allemand, anglais, espagnol, - Mathématiques complémentaires - Mathématiques expertes (uniquement pour les candidats ayant choisi la spécialité mathématique en terminale) - Langues et cultures de l'antiquité (LCA) – latin ou grec <table border="1" data-bbox="443 562 1453 759"> <thead> <tr> <th>Série Générale</th><th>Série Technologique</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> ✓ 1 enseignement optionnel ✓ ou 2 (si Latin ou Grec choisi) ✓ ou 3 (si Latin et Grec choisis) </td><td> 1 ou 2 options possibles en terminale au choix parmi LVC, LCA. Enseignements ouverts à toutes les séries de la voie technologique à compter de la session 2023. </td></tr> </tbody> </table> Les choix d'enseignements optionnels de première et de terminale sont indépendants. La note attribuée au candidat dans chaque enseignement optionnel, est affectée d'un coefficient 2 si l'évaluation porte sur le programme de 1ère ou de terminale, et d'un coefficient 4 si l'évaluation porte sur le programme des deux années (1ère et terminale). Le choix à l'inscription d'un enseignement optionnel entraîne l'obligation de faire valoir une note. Toute absence non justifiée à une épreuve ponctuelle est sanctionnée par la note zéro affectée au coefficient correspondant.	Série Générale	Série Technologique	✓ 1 enseignement optionnel ✓ ou 2 (si Latin ou Grec choisi) ✓ ou 3 (si Latin et Grec choisis)	1 ou 2 options possibles en terminale au choix parmi LVC, LCA. Enseignements ouverts à toutes les séries de la voie technologique à compter de la session 2023.
Série Générale	Série Technologique				
✓ 1 enseignement optionnel ✓ ou 2 (si Latin ou Grec choisi) ✓ ou 3 (si Latin et Grec choisis)	1 ou 2 options possibles en terminale au choix parmi LVC, LCA. Enseignements ouverts à toutes les séries de la voie technologique à compter de la session 2023.				
Bénéfice des notes Candidats redoublants	Bénéfice des notes : Je suis candidat redoublant de terminale et je veux conserver le bénéfice des notes $\geq 10/20$ obtenues aux épreuves terminales du 1^{er} groupe. Les épreuves concernées : - Français écrit et oral - Philosophie - Les 2 enseignements de Spécialité - Grand Oral L'ensemble de mes bénéfices de notes est coché automatiquement sur Cyclades.				

	Si je ne souhaite pas la conservation d'une ou de plusieurs notes, je serais inscrit à l'épreuve correspondante. Aucun bénéfice de notes n'est possible sur les épreuves ponctuelles passées au titre du contrôle continu : L'histoire géographie, l'EMC, LVA – LVB, l'enseignement scientifique (série générale), mathématiques (série STMG), la spé non poursuivie, l'EPS ne sont pas conservables. Aucune mention ne me sera attribuée si je confirme le bénéfice d'une ou plusieurs notes. Les notes obtenues au second groupe ne peuvent être retenues. Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'obtention du diplôme. Les candidats qui présentent un handicap peuvent conserver les notes inférieures à la moyenne et prétendre à la mention.
Récapitulatif d'inscription : la confirmation d'inscription	Je clique sur « Enregistrer » pour que ma candidature soit prise en compte. Lorsque mon inscription est enregistrée, une confirmation d'inscription est mise à ma disposition sur mon compte Cyclades dans « Mes documents ». J'imprime ma confirmation d'inscription pour transmission au service des examens qui vérifiera les données saisies et validera mon inscription. Je dois relire attentivement les données saisies. En cas d'erreur ou d'oubli constaté, je le notifie sur ma confirmation d'inscription et informe le service des examens pour mise à jour, avant le 15/12/2023 date de fermeture du service d'inscription. Après la clôture des inscriptions, seuls les changements liés à mon état civil ou à mon adresse seront pris en compte par le service des examens.
Les pièces à joindre au dossier d'inscription	- La confirmation d'inscription datée et signée - La copie de la pièce d'identité (CIN ou passeport ou attestation d'identité) - La copie du relevé de notes pour les candidats ayant échoué au baccalauréat - La copie du relevé de notes des épreuves anticipées de première - L'attestation ou le certificat de scolarité pour les candidats inscrits au CNED - La copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée de défense et citoyenneté pour les candidats de nationalité française âgés de 16 ans et 3 mois au moment de l'inscription

Le service coordonnateur des examens du lycée français Jean Mermoz de Dakar est à votre disposition pour toute question concernant votre inscription :

LYCEE FRANÇAIS JEAN MERMOZ
Route Ouakam 99
Impasse OKM 195 BP 3222
Dakar, Sénégal
Tél. : 00 221 338 60 45 33
examens@lyceemermozdakar.org